



SYNTHESE

Le conseil municipal s'est réuni le 6 mars 2012 sous la présidence de Monsieur RAILLARD Jean Luc.

Secrétaire : M. Jean Louis BROUANT

Absents Excusés : M. Michel LAMONTRE a donné pouvoir à M. Jean Louis BROUANT

M. Jacques LAMONTRE a donné pouvoir à M. Jean Luc RAILLARD

M. Jean Claude GOYARD

Absent : M. Denis PERNOT ; M. Albert SIVADE

I. CREATION DE POSTE

Le Conseil Municipal décide :

- de créer à compter du 6 mars 2012 un emploi d'agent d'entretien à temps non complet au grade d'adjoint technique de 2^e classe pour 15 heures par semaine à l'échelon 7 de l'échelle 3,
- d'inscrire les crédits nécessaires au budget communal
- demande à M. le Maire de prendre l'arrêté de nomination correspondant.

Une copie de la présente délibération sera transmise au Centre de Gestion afin qu'il procède à la publicité et à la vacance de poste.

II. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal valide les subventions relatives aux Associations suivantes : Interfac, Prévention routière, Ecole Primaire, Ecole Maternelle, Semoutiers Animations, L'embellie.

III. TOUR DE GARDE ELECTIONS PRESIDENTIELLES

Monsieur le Maire distribue à chaque conseiller le tour de garde des élections présidentielles du 22 avril et 6 mai 2012. les nouveaux électeurs seront sollicités afin de participer à ces scrutins.

IV. TENNIS

Monsieur le Maire donne lecture d'une lettre émanant de Monsieur CRANCE Daniel relative à la gestion du tennis. Monsieur le Maire indique que la gestion du tennis est reprise par la Commune et souhaite vivement récupérer les badges permettant l'ouverture de la porte.

Monsieur AHLRICHS souligne qu'un modèle de convention relative à la gestion du tennis a été validé par le Conseil Municipal et a été distribué à la totalité des habitants des 2 villages et souhaite que les éventuels joueurs puissent pratiquer leur loisir le plus rapidement possible. Monsieur CRANCE sera invité à rendre ces badges le plus rapidement possible.

V. POINT SUR LE LAGUNAGE

Monsieur le Maire fait le point sur le futur lagunage et confirme qu'à ce jour il est toujours en attente des conventions agricoles qui ne sont plus présentes en Mairie* (pour cause d'inondation). Monsieur le Maire rappelle les délibérations des 7 juin 1973 – 20 septembre 1974 – 25 octobre 1975 – 10 mai 1983 – 30 septembre 1988 – 22 décembre 1992 – 20 novembre 1994 – 4 mars 2008 et précise que le dossier est en cours mais que la Mairie reste toujours ouverte à toutes propositions.

*conventions reçues en mairie le 09 mars 2012

VI. POINT SUR LA DEFENSE INCENDIE

Monsieur le Maire fait le point sur la « défense incendie » et rappelle qu'il n'est toujours pas en possession du certificat émanant du Syndicat des Eaux de Richebourg relatif à la conformité de la défense incendie pour un nouveau bâtiment agricole. La borne installée à cet effet n'était pas conforme

à la législation et a été démontée afin d'éviter en cas d'incendie que la responsabilité de la Commune soit engagée.

VII. GRAS SAVOYE

Le Conseil Municipal valide le nouveau contrat GRAS SAVOYE (AXA) pour une durée de 4 ans à partir du 1^{er} janvier 2012 au taux de 1.25% avec franchise de 15 jours par arrêt en maladie ordinaire.






VIII. C.L.E.C.T

Le Conseil Municipal désigne M. AHLRICHS Norbert afin de représenter la Commune à la Communauté d'Agglo. Cette délibération n'ayant pu être prise le 18 janvier 2012. en effet, la Commune avait sollicité le 17 janvier 2012 les services de la Préfecture et la réponse était parvenue le 19 janvier 2012.

IX. QUESTIONS DIVERSES

- ↪ Le repas des aînés aura lieu le 17 mars 2012 à la salle polyvalente de Semoutiers ;
- ↪ Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu du Conseil de classe du 6 février 2012 ;
- ↪ Un Centre de Loisir sans Hébergement a eu lieu du 27 février au 2 mars inclus et un autre déjà programmé pour les vacances de Pâques ;
- ↪ Le cross des écoles (environ 215 élèves) aura lieu le lundi 2 avril 2012 à SEMOUTIERS (terrain de foot) ;

INFO

-  Tout changement intervenant en cours d'année au niveau de la famille doit être signalé à la Mairie ;
-  De plus tous nouveaux habitants de la commune sont cordialement invités à se faire connaître dès leur arrivée auprès de la permanence de la Mairie.
-  La divagation d'animaux domestiques est strictement interdite, de nombreuses réclamations sont parvenues en Mairie de Semoutiers et de Montsaon ;
-  Les affouagistes doivent systématiquement numérotés leur pile de bois ;
-  Une photo des containers à verre de Semoutiers. Soyons responsables, lorsque les containers sont pleins, reprenez vos verres et rapportez-les lorsque les containers sont vides. Pour mémoire ces containers sont des « containers à **verre** » et non à papier – cartons – plastiques batteries etc.....